



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



144^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 22 au 26 juin 2009

CE144.R10 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS
25 juin 2009

RÉSOLUTION

CE144.R10

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE L'OPS 2008-2012 AMENDÉ

LA 144^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant considéré le projet de Plan stratégique de l'OPS 2008-2012 amendé, présenté par la Directrice (*Document officiel 328*), et

En prévoyant que le Bureau a considéré les observations du Comité Exécutif afin de finaliser l'avant-projet pour modifier le Plan stratégique,

DÉCIDE :

De recommander au 49^e Conseil directeur d'adopter une résolution rédigée dans les termes suivants :

LE PLAN STRATEGIQUE DE L'OPS 2008-2012 AMENDÉ

LE 49^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant considéré le projet de Plan stratégique de l'OPS 2008-2012 amendé, présenté par la Directrice (*Document officiel 328*);

Prenant en compte que le Plan stratégique a été modifié pour l'aligner au Plan stratégique à moyen terme de l'OMS 2008-2013, qui a été également modifié et approuvé lors de la récente Soixante-deuxième Assemblée mondiale de la Santé ; et

Notant que d'autres changements adressent la nécessité de mettre à jour le document afin de clarifier les résultats attendus ainsi que simplifier leur mesure,

DÉCIDE :

D'approuver le *Plan Stratégique de l'OPS 2008-2012 amendé (Document Officiel 328)*, y compris ses indicateurs et objectifs modifiés.

(Sixième réunion, le 25 juin 2009)